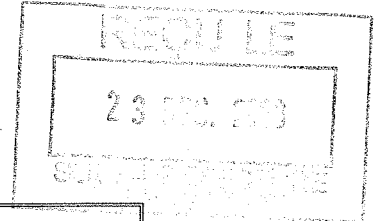




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

DELIBERATION N° 2008-099 DU 20 DEC. 2008

REÇU LE

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

23 DEC. 2008

SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Zone d'activités de PONT LA LAME

Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'un réseau de chaleur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II 1 qui prévoit la création, l'entretien, la gestion et la commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire au sens de l'article L 5214-16-1.2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'étude d'opportunité réalisée en 2007 par le bureau d'études ADRET,

Considérant les projets d'aménagement de la Commune de Puy Saint André à proximité de la zone d'activités de Pont La Lame, de nature à renforcer l'intérêt de la réalisation d'un réseau de chaleur,

Considérant les 11 promesses de vente signées avec des acquéreurs de lots de la zone d'activités,

Considérant la nécessité d'affiner et d'actualiser l'étude de 2007,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Autorise Monsieur le Vice président délégué à l'attractivité du territoire, à lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges conforme aux prescriptions de l'ADEME et à signer les marchés d'études pour un montant estimé à 5000 € TTC,
- Mandate Monsieur le Vice président délégué à l'attractivité du territoire afin de solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de l'ADEME, de la Région, et du Département.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008